

L'AJC à LASSY, 2ème édition haute en couleurs





Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

Photo de couverture :

16 juillet, fun et sensations à Pont-Réan

Directeur de la publication :

Mr Le Chénéchal Didier

Rédacteur en chef :

Mme Le Duc Véronique

Rédaction : comité de rédaction Mesdames Delphine Lecouf-Hublart, Véronique Le Duc, Messieurs Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services municipaux.

Photos: associations, Killian Josse et Jean-Yves Bourdeverre.

Remerciements à toutes les personnes et aux associations qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce magazine.

Conception et réalisation : Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 750 exemplaires sur papier recyclé

Impression: Imprimerie Castelbriantaise Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : https://www.lassy35.fr/

Le 3 septembre dernier, s'est déroulé le forum des associations en formule « plein air » afin de respecter les contraintes sanitaires lié à l'évènement. Le pass sanitaire étant imposé par la préfecture, la municipalité remercie les participants et les Lasséens de s'être pliés de bonne grâce à ce contrôle. Les lasséens sont venus en nombre afin de rencontrer et d'échanger avec une vingtaine d'associations dont deux nouvelles associations Lasséennes (Pansez les maux et Synergies).

Cette année et l'année dernière, la crise sanitaire a bouleversé et impacté les événements associatifs pourtant, elles sont un élément moteur au service de l'intérêt général, et du maintien d'une dynamique locale.

La rencontre, l'échange, la collaboration constituent la raison d'être des associations Lasséennes, aussi nous invitons chacun à nouer (ou renouer) avec le tissu associatif local soit en tant que membres de bureaux, bénévoles, ou futurs adhérents. Ensemble retrouvons nous.

La municipalité remercie les associations pour leur participation et leur implication sur la commune et leur souhaite une belle saison associative. Bonne rentrée à tous!

SOMMAIRE

p. 3 Editorial

p. 4-10 Vie Municipale

Vie Culturelle p. 11

p. 12-13 Dossier: L'AJC à LASSY, 2ème édition haute en couleurs

p. 14-15 Vie Enfance

p. 16 Vie Municipale

p. 17-20 Vie Pratique

Vie Économique p. 21

p. 21 Santé publique

p. 22-23 Vie Associative

Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du Lien N° 150 de Janvier/Février/Mars 2022 semaine du 31 janvier 2022. **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : mairie.lassy@wanadoo.fr pour le 30 décembre 2021. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La rentrée scolaire s'est bien effectuée avec toutefois, cette année encore, l'application de règles sanitaires strictes liées à l'épidémie.

Concernant la situation sanitaire, elle semble nettement s'améliorer. Les décisions gouvernementales à cet égard, souvent difficiles à prendre, parfois contestées d'une manière souvent irrationnelle, portent incontestablement ses fruits. Et il y a un bon espoir que cette crise cesse dans les mois qui viennent, en évitant les centaines de milliers de morts que ce type d'épidémie aurait pu générer, sans ces mesures.

Le samedi 16 octobre prochain, la Municipalité organise en matinée, une « porte ouverte » de la salle des fêtes ; l'occasion de la découvrir. Il semble que pour cette journée, les règles sanitaires seront encore en vigueur, en particulier le port du masque.

Pour la fin de l'année, et si la situation le permet, la Municipalité envisage d'organiser le vendredi 17 décembre en début de soirée, une fête de Noël sur la place Saint Martin. Il nous a semblé important, après ces mois difficiles pour tous, d'organiser un évènement de ce type, prémisse à un retour à une vie normale.

A « l'espace jeunes », Camille l'animateur de la Commune est muté à sa demande à Cesson Sévigné. Cette mutation s'inscrit dans un cadre normal de déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux. A sa demande, c'est bien volontiers que nous l'avons laissé annoncer son départ aux jeunes et à leurs familles .

Notre boulanger, Monsieur Calvar, nous a fait part de l'arrêt de son activité au 1^{er} trimestre 2022. Bien entendu, nous nous sommes immédiatement mit en recherche d'une solution afin que Lassy ne reste pas sans boulangerie.

Sur cet aspect, Monsieur Calvar nous a fait part de sa déception quant à la fréquentation limitée de sa boulangerie.

Surtout que durant le 1^{er} confinement, la forte fréquentation de sa boutique a montré à Monsieur Calvar le potentiel de Lassy.



Un tissu commercial est difficile à construire et est aussi fragile. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire que les habitants de la Commune aient une préférence pour les commerces de Lassy. C'est là, la condition première pour permettre l'installation d'autres activités.

Des personnes m'expliquent parfois que des commerces à Lassy, « ce seraient bien », en particulier pour le « dépannage ». Un commerçant ne vit pas de dépannage, mais d'une fréquentation régulière et constante de son établissement.

Pour le projet du Skate Park, il suit son cours. Les appels d'offres ont été fructueux et seront présent és au prochain conseil municipal. Néanmoins, avec les difficultés d'approvisionnement des matériaux, les entreprises nous ont fait part qu'elles ne seront pas en mesure de nous fournir les équipements au mois de décembre, mais plutôt au mois de février prochain.

Enfin, le projet de la Salle de sport va commencer. Une commission ad-hoc constituée d'élus, de représentants associatifs, de jeunes ... Va être mise en place pour l'occasion.

Il sera proposé au conseil municipal de confier l'animation de celle-ci à Monsieur Franck Noël, premier Maire-adjoint.

Cette commission aura pour mission de définir l'équipement, bien entendu avec des pré-requis et en particulier en restant dans une enveloppe financière qui sera déterminée par le conseil.

Bonne rentrée à toutes et à tous

Le Maire

BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : http://www.lassy35.fr/

> Conseil municipal du 21 mai 2021

FINANCES : tarifs de location et règlement intérieur de la salle des fêtes

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la salle des fêtes pourra à nouveau faire l'objet d'une location par des particuliers, associations et autres organismes divers. Un projet de règlement intérieur de la salle des fêtes est présenté aux membres de l'assemblée.

Celui -ci définit:

- Les usages autorisés de la salle des fêtes
- Les bénéficiaires (personnes majeures, associations, lasséens pour évènements familiaux, partenaires institutionnels directs etc.)
- Conditions de réservation (délais, procédures etc.)
- Conditions d'état des lieux
- Les interdictions
- Des considérations relatives à la limitation des nuisances sonores
- Horaires de clôture (2h du matin)

Le règlement intérieur prévoit la tarification suivante:

	LASSEENS	HORS COMMUNE
Location week-end (2 jours)	250€	370 €
Location commerciale à but lucratif ou professionnelle	350 €	
Associations	30 €	

A ces tarifs s'ajoutent pour une utilisation éventuelle de la cuisine ou du chauffage :

- Utilisation de la cuisine équipée : 50 €
- Location de vaisselle : 40 €
- Utilisation du chauffage : 30 €Tarifs de locations de la salle des fêtes à l'occasion d'un temps déterminé pour un vin d'honneur faisant suite à un enterrement ou un mariage (avec règlement complet à la réservation) :

	Lasséens	Hors commune
Salle avec cuisine, sa vaisselle et lave-vaisselle	60 €	370 €
Chauffage	20 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver et d'adopter le règlement intérieur tel que précisé dans la présente délibération et d'arrêter les tarifs de location tels que précisés dans la présente délibération.

(Pour: 16 contre: 0 abstentions: 0)

FINANCES : demande de subvention DETR pour la création et la construction d'un skate-park

Pour ce projet, la Commune en tant que Maître d'Ouvrage, peut bénéficier d'un soutien de l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût total du projet est de 87 000 € HT, soit 104 400 € TTC. Ce coût englobe la totalité des prestations relatives au projet, à savoir: acquisition de parcelles, terrassement et construction de la dalle accueillant la structure skate-park, modules de skate-park, aménagement paysager, aménagement des accès piétons et secours, éclairage, aménagements pour la pratique du «dirt» etc.La DETR intervient à hauteur de 30 % du montant total HT du projet. Ainsi, la Commune peut solliciter une DETR d'un montant de 26 100 €.

Le plan de financement du projet :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant en en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €
Acquisition de parcelles	14 167	17000	DETR	26 100
Terrassement - dalle	25 000	30000	FST	27 840
Modules de skate park	35 000	42000	CRTE	
Aménagement (paysager, accès)	12 833	15400	AUTOFINANCEMENT	50 460
			EMPRUNT	0
TOTAL	87 000	104400	TOTAL	104 400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet « construction d'un skate-park et aménagements annexes divers », de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % du montant total HT du projet, soit un montant de 26 100 €, d'arrêter le plan de financement précité (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES : demande de subvention FST pour la création et la construction d'un « skate-park »

Pour ce projet, la Commune en tant que Maître d'Ouvrage, peut bénéficier d'un soutien du Département à travers le Fonds de Soutien Territorial (FST).

Le coût total du projet est de 87 000 € HT, soit 104 400 € TTC. Ce coût englobe la totalité des prestations relatives au projet, à savoir: acquisition de parcelles, terrassement et construction de la dalle accueillant la structure skate-park, modules de skate-park, aménagement paysager, aménagement des accès piétons et secours, éclairage, aménagements pour la pratique du « dirt » etc.

Le FST intervient à hauteur de 32 % du montant total HT du projet (taux modulé propre à la Commune de Lassy). Ainsi, la Commune peut solliciter une enveloppe FST d'un montant de 27 840 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet « construction d'un skate-park et aménagements annexes divers », de solliciter une aide du Département au titre du FST à hauteur de 32 % du montant total HT du projet, soit un montant de 27 840 €, d'arrêter le plan de financement précité (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES : demande de financement de l'opération « skate - park » au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Il s'agit d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.Le périmètre de contractualisation du CRTE est l'échelon intercommunal.

Pour ce projet de skate park, la Commune en tant que Maître d'Ouvrage, peut solliciter via la Communauté de Communes un soutien financier au titre du CRTE.Le coût total du projet est de 87 000 € HT, soit 104 400 € TTC.

Ce coût englobe la totalité des prestations relatives au projet, à savoir: acquisition de parcelles, terrassement et construction de la dalle accueillant la structure Skate-Park, modules de skate-park, aménagement paysager, aménagement des accès piétons et secours, éclairage, aménagements pour la pratique du «dirt» etc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet « construction d'un skatepark et aménagements annexes divers », de solliciter une aide de l'Etat au titre du CRTE via la Communauté de Communes, d'arrêter le plan de financement précité (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES : demande de subvention au titre des Fonds Régionaux Territorialisés pour le projet de rénovation de la salle des fêtes

Considérant le projet de rénovation énergétique de la salle des Fêtes Joseph Legendre, la commune a déposé une demande de financement dans le cadre des fonds régionaux territorialisés et plus particulièrement dans l'action 3 qui vise à «accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics»

Vu l'avis d'opportunité favorable rendu par le Comité Unique de Programmation du Pays des Vallons de Vilaine du 10 mars 2020 pour un montant de subvention de 62382.50€ correspondant à 16.34% de l'assiette globale éligible soit 381638.00€

Vu le dossier de subvention qui va être déposé au Pays des Vallons de Vilaine, au titre des Fonds régionaux territorialisés du contrat de partenariat 2014-2020, et la nécessité de prendre une délibération pour solliciter expressément le Pays des Vallons de Vilaine dans le cadre indiqué,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Pays des Vallons de Vilaine au titre des Fonds Régionaux Territorialisés pour un montant de 62 382.50 €;

(Pour: 16 contre: 0 abstentions: 0)

INTERCOMMUNALITE: intervention du chantier d'insertion communautaire pour l'entretien des sentiers de la Commune

La Commune de Lassy possède une longueur importante de sentiers pédestres à entretenir.La Commune fait appel chaque année au chantier d'insertion de la Communauté de Communes pour réaliser cet entretien.Ce service rendu aux communes par la Communauté de Communes est désormais un service facturé suite à la délibération en ce sens du conseil communautaire arrêtant les prix d'intervention du chantier communautaire pour les communes.Pour cette opération d'entretien, il convient de prévoir environ une durée d'intervention du chantier de 8 jours (à raison de 7 heures par jour avec 5 à 8 agents).Le coût horaire de l'intervention étant de 10 € par heure par agent, le montant de la prestation d'entretien des sentiers de Lassy se situerait entre 3500 et 4000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de l'intervention du chantier d'insertion de la Communauté de Communes pour la réalisation de l'entretien des sentiers de la Commune de Lassy (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

URBANISME: acquisition de parcelles

Il est envisagé d'acquérir des terrains pour l'aménagement d'une zone destinée à accueillir des espaces de loisirs (skatepark, salle de sports, espace nature etc.).

M. le Maire a initié le dialogue avec les propriétaires suivants :

- Mme Gauthier Marie, Mme Gougeon Martine et M. Gauthier Philippe, propriétaires des terrains ZA 19 d'une surface de 5 302 m², ZA 21 d'une surface de 5 964 m² et ZA 28 d'une surface de 8 815 m², soit une surface totale de 20 081 m² (localisés aux Hauts Thébaud). Ces propriétaires ont émis une promesse de vente de ces 3 parcelles pour un montant total de 15 000 € (soit environ 0,75 € par m²).
- Mme Dréano Sylvie, propriétaire de la parcelle ZA 20 d'une surface de 2 614 m². Mme Dréano a émis une promesse de vente pour cette parcelle pour un montant de 2 000 € (soit environ 0,75 € par m²).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avant-contrats et actes d'acquisition des parcelles cadastrées ZA 19, ZA 21 et ZA 28 d'une superficie totale de 20 081 m², appartenant à Mme Gauthier Marie, Mme Gougeon Martine et M. Gauthier Philippe consenties au prix total de 15 000 €.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avant contrat et l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 20, d'une superficie de 2 614 m², appartenant à Mme Dréano Sylvie, consentie au prix de 2 000 €.

(Pour: 16 contre: 0 abstentions: 0)

JEUNESSE : convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté pour le dispositif « argent de poche »

Le dispositif « argent de poche » permet à de jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux collectifs dans la Commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer un chantier correspondant à 3 missions de 4 heures.

Vallons de Haute Bretagne Communauté gérait auparavant ce dispositif. L'EPCI propose de continuer à coordonner et de financer ce dispositif dans la limite d'un nombre de chantiers par commune. Il est ainsi attribué à la Commune de Lassy 3 chantiers dont les frais feront l'objet d'un remboursement par la Communauté de Communes. Il est précisé que si les communes souhaitaient organiser un nombre supérieur de chantiers, elles prendraient à leur charge les coûts afférents des chantiers supplémentaires.

Une convention de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2021 a été soumise à la Commune par l'EPCI. Celle-ci précise que la Communauté de Communes remboursera la commune de Lassy, dans la limite de 3 chantiers de 12 heures, sur présentation d'un bilan, sur la base d'une rémunération des jeunes équivalente à un SMIC horaire, toutes charges comprises, Elle précise également que l'encadrement des missions et des jeunes bénéficiaires sera réalisé par les agents communaux. Enfin, l'EPCI proposera en parallèle à tous les jeunes accueillis des ateliers de bilan et de valorisation des expériences dans un CV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le déploiement du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de Lassy sur la base de la convention « mise en place du dispositif argent de poche » (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

JEUNESSE : recrutement de contractuels dans le cadre du dispositif « Argent de poche » 2021

Vu la délibération 21-53 en date du 21 mai 2021 autorisant le déploiement du dispositif « argent de poche » sur la Commune

de Lassy, Considérant que la convention faisant l'objet de cette délibération n'autorise que le recrutement de 3 jeunes pour la réalisation de 3 chantiers de 12 heures,

Vu l'accroissement d'activités dans les services municipaux pendant la période estivale, il est proposé d'étoffer le dispositif sur la Commune au-delà des 3 chantiers précités.

Les services municipaux ont des besoins spécifiques et temporaires pendant la saison estivale (grand ménage, entretien espaces verts etc.). Ainsi, des jeunes de 16 à 17 ans pourraient être recrutés pour remplir ces missions ponctuelles et ainsi connaître une première expérience professionnelle. La délibération 21-53 prévoit le recrutement de 3 jeunes par la Commune de Lassy et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes. Au regard de ses besoins, la Communes pourrait recruter 6 jeunes supplémentaires pour 6 autres chantiers de 4 missions de 3 heures, soit un total de 12 heures de travail par jeune. Le coût salarial de ces 6 chantiers est intégralement à la charge de la Commune.

Il convient préalablement d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°), Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Considérant la nécessité de créer 9 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2021 dans les différents services municipaux,

En conséquence, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 l 2°) de la loi susvisée, pour une durée de travail de 12 heures pour chacun des chantiers. Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération 332 (indice le plus bas permettant une rémunération équivalente au SMIC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de recrutement de 9 contractuels dans le cadre du dispositif «Argent de Poche» considérant que les coûts salariaux de 3 contractuels seront pris en charge financièrement par la Communauté de Communes et d'autoriser le recrutement de 9 contractuels de droit public sur une durée de travail de 12 heures pendant la saison estivale pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précitées (Pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS : convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une boîte à livres

Le Comité des fêtes a soumis à la Commune un projet de création d'un espace d'échanges et de création autour des fleurs et des livres. L'association souhaite installer sur le terrain situé sur le côté de la mairie cet espace qui se déclinerait ainsi :

- Installation d'une boîte à livres (en forme de nid d'abeille pour la facilité de construction, son esthétisme et la possibilité de rajouter des modules). Cette boîte à livres permettrait des animations diverses (ateliers lecture, café rencontre etc.).
- Un espace « carrés de fleurs » : au nombre de 2 ; ces carrées de fleurs (plantées sous les principes de la permaculture) permettant des animations futures autour du jardinage.
- Une prairie de fleurs idéale pour les insectes auxiliaires et butineurs, permettant des animations autour du jardinage, des temps d'information et d'échanges sur les rôle des plantes etc.

Pour mettre en oeuvre cet espace et ce projet, il convient d'adopter une convention de mise à disposition du terrain entre la Commune et l'association. Un projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la mise en œuvre du projet précité

(Pour: 15 contre: 0 abstentions: 1)

> Conseil municipal du 02 juillet 2021

FISCALITE : exonération de la taxe foncière sur le bâti

Par délibération 21-32 en date du 2 avril 202, le Conseil Municipal déterminait ses taux de taxe sur le foncier bâti et non bâti, comprenant la part Départementale transférée aux Communes et précisait que « contrairement au Département, la Commune de Lassy n'accorderait pas d'exonération de taxes foncières sur les habitations neuves ».

Considérant que le Département n'avait finalement pas la faculté d'accorder d'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

Considérant qu'il convienne que la Commune délibère à nouveau avant le 1^{er} octobre 2021 sur cette exonération sous peine de la voir automatiquement rétablie,

Vu les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements,

en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

La délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Il convient de se déterminer soit sur une exonération complète de la taxe foncière sur 2 années (100 %), soit sur un taux d'exonération ne pouvant pas être inférieur à 40 % de la base imposable.

La Commission finances, réunie en date du 23 juin 2021, propose l'application de ce taux d'exonération de 40 % de la base imposable pour 2 années.

Cette limitation d'exonération s'appliquerait sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dès 2022, conformément aux dispositions précitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

(Pour: 14 contre: 0 abstentions: 0)

FINANCES : participation au raccordement à l'assainissement collectif

Vu l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 qui a créé la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC), en remplacement de la Participation de Raccordement à l'Egout (PRE), son but étant de permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées, notamment pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Vu la délibération n°03.13.10 du 27 mars 2003 instituant pour la commune de LASSY, la Participation de Raccordement à l'Égout (P.R.E.)

Vu la délibération 12-22-7.2 en date du 25 mai 2012 créant la Participation Assainissement Collectif (PAC) en remplacement de la Participation au Raccordement Egout (PRE) précitée et distinguant les tarifs communaux en la matière pour les constructions nouvelles et existantes,

Monsieur le Maire observe que cette dernière délibération ne prévoit pas de montants et de modalités de Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour les immeubles collectifs.

L'article L.1331-7 du Code de la santé publique prévoit que tout propriétaire raccordable qui économise la mise en place

d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire soit soumis au paiement d'une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût des fournitures et de mise en œuvre d'une telle installation.

La commission finances – développement économique, en date du 23 juin 2021, a échangé sur une actualisation de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour les maisons individuelles nouvelles et existantes et propose la mise en application d'une Participation à l'Assainissement Collectif pour les immeubles collectifs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 1500,00 € pour une maison individuelle existante ou nouvelle,
- 1 000 € par logement pour un collectif de 2 logements,
- 750 € par logement supplémentaire au-delà de 2 logements, pour un collectif,

Il est précisé que cette participation est payée par le(s) propriétaire(s) et que ces participations ne peuvent pas être financées par d'éventuels locataires.

Cette participation sera exigible dans l'année suivant l'acceptation de la demande d'urbanisme. C'est une participation qui est versée une seule fois pour toute nouvelle construction dans le périmètre de la commune desservi en réseaux d'assainissement collectif.

Après avis favorable de la commission finances – développement économique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la PAC pour les maisons individuelles nouvelles et existantes à 1500 €
- de fixer le montant de la PAC pour un collectif de 2 logements à 1000 € par logement
- de fixer le montant de la PAC pour un collectif comptant plus de 2 logements à 1000 € pour les 2 premiers logements et 750 € par logement supplémentaire au-delà des 2 premiers logements.
- d'approuver les modalités d'application de la PAC précitées (Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES: tarifs des repas au restaurant scolaire

Les prix des repas au restaurant scolaire n'ont pas évolué depuis 2016.

Le budget « restaurant scolaire » s'est soldé sur l'exercice 2020 par un déficit en fonctionnement de 11 527.04 € dû à la crise sanitaire « Covid 19 » obligeant à fermer le restaurant sur une longue période en 2020. Les charges budgétaires principales (salaires notamment) ont continué à peser sur le budget tandis que les produits usagers n'ont pas été perçus pendant cette

période. Par ailleurs, les protocoles d'accueil ont provoqué l'augmentation des dépenses d'entretien.

Par ailleurs, la loi EGALIM obligera au 1er janvier 2022 à proposer dans les cantines 50 % de produits de qualité durable (dont au moins 20 % de produits biologiques). Ceci va nécessairement engendrer des coûts supplémentaires.

Enfin, un certain nombre d'investissements sont à prévoir pour maintenir les bonnes conditions matérielles de confection de repas.

Ainsi, la commission finances – développement économique, réunie en date du 23 juin 2021, propose d'augmenter le prix de vente du repas aux communes de Baulon et de Bovel, le passant de 3.30 € actuellement à 3.40 € par repas, soit une augmentation de 0.10 € par repas.

Les représentants des communes de Baulon et de Bovel, réunis à Lassy en date du 22 juin 2021, en acceptent le principe.

Par ailleurs, la commission propose également d'augmenter de 0.10 € le prix du repas pour les familles lasséennes, le passant ainsi de 3.70 € à 3.80 € par repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation de 0.10 € le prix de vente du repas pour l'ensemble des bénéficiaires du service dont les familles et les communes de Baulon et de Bovel
- d'arrêter le prix de vente des repas aux communes de Baulon et de Bovel à 3.40 € par repas
- d'appliquer le tarif de 3.80 € par repas aux familles de Lassy (Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHES PUBLICS: acquisition et installation d'un panneau d'information lumineux

La commission en charge de la communication a échangé sur l'opportunité de développer sur la commune un nouveau support de communication vers les lasséens consistant en l'installation d'un panneau d'information lumineux ou enseigne numérique.

Pour répondre à ce besoin, un sourcing a été effectué afin de déterminer le produit adapté et le fournisseur économiquement le plus avantageux.

Suite à ce sourcing, la commission propose de signer un contrat avec l'entreprise « Prismaflex International ».

Cette entreprise propose des panneaux Led dont la production est intégralement réalisée en France.

Ces produits garantissent une image de grande qualité, une étanchéité optimale, une robustesse importante et une bonne gestion de la chaleur.

La taille de l'écran est de 1.2 m X 1.7 m soit une surface de 2 m² environ.

Le scellement du mobilier sera à effectuer par les services techniques de la Commune.

La formule retenue par la commission communication, approuvée ensuite par la commission finance – développement économique, est celle de la location.

Le coût de location de ce panneau Led est de 265 € HT par mois, soit 3816 € TTC par an, moyennant un engagement ferme sur 5 ans. Cette location englobe notamment la prestation de maintenance et la fourniture du logiciel de gestion des contenus.

Il est précisé par la commission communication qu'il conviendra également de souscrire directement avec le fournisseur spécifique un contrat complémentaire pour le lien avec l'application mobile pour les collectivités territoriales « intramuros », permettant notamment aux administrés de recevoir des alertes sur leur mobile. Le coût d'abonnement à cette application est de 35 € HT par mois, soit 504 € TTC par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'installation du panneau Led par la société Prismaflex dans les conditions précitées
- d'autoriser le Maire à souscrire le contrat de location avec la société Prismaflex d'un montant de 265 € HT par mois, soit 3816 € TTC par an sur une durée de 5 an
- d'autoriser le Maire à souscrire un contrat d'abonnement à l'application mobile pour les mairies « Intramuros » directement auprès de son fournisseur d'un montant de 35€ HT par mois, soit 504 € TTC. (Pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

> Conseil municipal du 17 septembre 2021

JEUNESSE : convention par l'association "Loisirs et Culture" (ALSH Les Bruyères) pour une mise à disposition d'animateurs.

Compte-tenu de l'arrêt de travail de l'animateur jeunesse communale, considérant sa mutation au 1^{er} novembre 2021 au sein d'une autre collectivité territoriale, la volonté est de

permettre une continuité du service rendu aux jeunes de la Commune de Lassy pendant cette période de transition.

Compte-tenu de l'urgence et de la difficulté de recruter sur un temps aussi court, des contacts ont été pris avec l'association « Loisirs et Culture » pour assurer cette continuité de service pour le compte de la Commune.

Ainsi, une convention de mise à disposition d'animateurs au profit de la Commune a été travaillée conjointement.

Cette convention, pour une période courant du 23 septembre 2021 au 5 novembre 2021 (à l'issue des vacances d'automne) a pour objet :

- mise à disposition d'un animateur principal chaque mercredi et samedi scolaires (de 14h à 18h) et à raison de 35 heures sur les vacances d'automne réparties selon les besoins pour la mise en œuvre d'animations.
- Mise à disposition éventuelle d'un animateur en contrat d'engagement éducatif en fonction des besoins au regard du taux d'encadrement à respecter sur la période des vacances d'automne.

L'objectif est ainsi d'ouvrir la structure « espace jeunes » aux jours et horaires habituels et de proposer une offre d'activités pendant les vacances d'automne.

Il est précisé que la Commune, pendant la durée de cette convention conserve la maîtrise du projet pédagogique en relation directe avec le personnel d'animation mis à disposition. Le coût de mise à disposition de l'animateur est de 15.21 € TTC par heure.

Le coût de l'animateur complémentaire est un forfait journalier (quelle que soit la durée d'intervention) dont le montant diverge en fonction de ses qualifications :

Animateur (BAFA complet avec expérience) = 77.50 € par jour

Animateur (BAFA complet) : 70.50 € par jour Animateur stagiaire BAFA : 62.80 € par jour Animateur non diplômé : 50.95 € par jour

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention tels que précisés ci-dessus

(Pour: 18 contre: 0 abstentions: 0)



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

Des nouvelles du skate park



Les travaux de terrassement vont bientôt débuter sur le terrain du skate park. Pour accéder et preparer le terrain, défrichement été réalisé par l'entreprise **Averty** Débroussaillage. Le projet suit son court.

Un délai malheureusement plus long pour la livraison et l'instllation des équipements sera à envisager dû à la pénurie des matières premières ralentissant ainsi la fabrictaion des modules



Une Porte ouverte à la salle des fêtes "Joseph Legendre" est organisée pour tous les lasséens le samedi 16 Octobre 2021 de 10h à 12h.
Venez visiter la salle rénovée. Venez découvrir ses insatllations et ses nouveaux équipements. Nous vous attendons pour venir partager un café, un thé, un jus d'orange, une viennoiserie...

Invitation à la Porte ouverte Salle Jospeh Legendre



Une nouvelle employée municipale depuis le 1^{er} Septembre



Nous avons recruté en CDD une lasséenne, **Madame Tiphaine DUVIVIER**, comme employée municipale depuis la rentrée scolaire. Elle assure les fonctions d'agent des services périscolaires auprès des ATSEM et d'entretien des bâtiments communaux. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la collectivité.

Message de remerciements aux lasséens



Nous avons déposé des petites affichettes dans votre boîte aux lettres pour vous informer de notre chien PERDU OSCAR. Nous tenons à remercier les gens qui nous ont aidés pour rechercher notre Chien "OSCAR" Fox terrier/griffon à LASSY depuis le Vendredi 03 septembre. Nous venons d'apprendre qu'il a été retrouvé mort lundi 13/09 du côté de Rennes.

XXXX

Mr et Mme GEFFARD « Les Quatre Vents » à LASSY.



« Didier Le Chénéchal Maire de Lassy, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous convient aux voeux de la nouvelle année Le 22 janvier 2022 à 18h Salle Joseph Legendre »

(sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires).

RETROUVEZ LA LUNII À LA MÉDIATHÈQUE DE LASSY

BOÎTE À HISTOIRES

PAS D'ÉCRAN, PLACE À L'IMAGINATION!

La médiathèque de Lassy

Coordonnées

Médiathèque de Lassy 14 rue de la Mairie 35580 LASSY



Responsable: Chann Lavigne

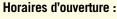
Tél: 02.99.42.02.87

Mail: mediatheque.lassy@gmail.com

Site: https://www.lassy35.fr/mediatheque-2/

Retrouvez nos actualités et nos pépites

sur les réseaux Facebook.



• Mardi : 16h30 – 18h • Mercredi : 10h – 12h & 16h30 – 18h30

• Jeudi : 16h30 - 18h • Vendredi : 16h30 - 18h (hors vacances

scolaires) • Samedi : 10 h – 12h & 14h – 16h Fermée les vendredis durant les vacances scolaires.



Samedi 25 septembre, une expèrience sensorielle

Dans le cadre du programme commun des 14 médiathèques de VHBC « Voyages, Voyages », a eu lieu le lancement de la saison culturelle à la médiathèque de Lassy avec l'exposition sonore de la Compagnie TAM TAM. Une sieste sonore dans des transats a permis à la quinzaine de personnes présentes de vivre

une expérience sensorielle qui a stimulé leu imaginaire du voyage entre le cercle polaire et la mer noire. Venez visiter l'exposition e découvrir ce voyage sonore. N'hésitez pas à aller voir le programme d'animation commur du réseau des bibliothèques des Vallons

https://www.lassy35.fr/mediatheque-2/



→ MERCREDI 20 OCTOBRE À 15H30 ATELIER D'1H30 CRÉATION D'UNE MONTGOLFIÈRE

Les enfants seront invités à créer une scène graphique avec montgolfières en 3D en technique mixte (collage, feutres, pastels, encres...). Par Stéphanie Hignou.

Enfants dès 7 ans. Gratuit, sur inscription



Ados: samedi 13 novembre l samedi 4 décembre

Adultes:

PROGRAMMATIONS

samedi 16 octobre | samedi 20 novembre | samedi 18 décembre NOUVEAU

octobre l décembre l mars l juin





→ Mercredi 06 octobre l

Calendrier d'anniversaires l à partir de 6 ans

→ Mercredi 10 novembre l

Calendrier de l'Avent I à partir de 6 ans

→ Mercredi O1er décembre l

Décoration de Noël avec la participation des bénévoles du Pont de Pierres l à partir de 6 ans

Le 17 décembre retrouvons-nous!



La municipalité a décidé d'organiser un moment festif comme l'an passé à la veille de Noël. La réflexion est lancée autour de la magie

de Noël: photos avec le père Noël, déambulation d'artistes, vente de produits artisanaux, etc.... Les associations ont été sollicitées lors d'une réunion le 24/9. Toutes celles qui le souhaitent pourront participer à l'évènement. Restez attentifs nous vous informerons sur l'évènement sur le site de la mairie et par tout moyen de diffusion possible.



- → Mardi 12
- → Mardi 16 novembre (musique)
- → Mardi 14 décembre



9 jeunes ont bénéficié d' « Argent de poche »

Comme chaque année nous avons permis à 9 jeunes lasséens de 16/17 ans de bénéficier du dispositif « argent de poches ». Chacun a réalisé 12h de travail pour une rémunération de 108,81 euros net. 6 chantiers ont été financés par la commune, les 3 autres l'ont été par la communauté de commune. Encadrés par les agents communaux, soit en juillet ou en août, ils ont participé au grand ménage de l'école, à l'entretien des espaces verts, à des tâches administratives à la mairie. Ils ont vécu une belle expérience dans le monde du travail.



CAMILLE, L'animateur jeunesse part vers d'autres horizons



L'AJC et la rentrée à l'espace jeunes se sont faites sans Camille l'animateur de la commune.

La 1ère raison est en lien avec son arrêt maladie depuis le 2 juillet suite à une blessure sportive. Pour les jeunes, nous avons décidé de maintenir l'animation d'été (AJC). Pour cela nous avons fait face dans l'urgence à son remplacement, l'AJC débutant le 7 juillet. Fort heureusement nous avions recruté

comme 2ème animateur un jeune lasséen Killian Josse ancien de l'espace jeunes ayant obtenu son BAFA. Il a accepté de relever le défi de remplacer Camille durant les 4 semaines de juillet. Au regard du dispositif élaboré par Camille, un deuxième animateur était nécessaire pour respecter la règlementation des ALSH en matière d'encadrement et de sécurité durant des activités. Grâce à notre partenariat avec le centre des Bruyères de Bréal sous Montfort et à la réactivité du directeur Mr Taillandier, nous avons eu l'aide d'un animateur de la structure lors des animations le nécessitant. Une AJC pensée par Camille et réalisée par Killian pour le plaisir des jeunes lasséens.

La 2^{ème} raison à cette absence, est la **mutation de Camille dans une autre collectivité à compter du 1**^{er} **novembre.** Après 7 années à Lassy, cela se comprend que notre animateur ait eu envie de changement et de faire évoluer son projet professionnel. Nous ne pouvions que l'encourager dans ce sens et il a su saisir une opportunité qui s'offrait à lui. Le lien créé entre Camille, les jeunes et leurs parents à amener Camille à nous demander

d'annoncer lui-même son départ aux jeunes et aux familles en envoyant un message personnel, ce que nous avons compris et respecté. Il y annonçait qu'il reviendrait dire « au revoir » dès qu'il pourrait se déplacer. Nous aurons plaisir à le voir rétabli.

Au nom de la municipalité, nous voulons remercier très chaleureusement Camille qui par son professionnalisme a su relever le défi que nous lui avions donné lors de sa prise de poste en 2014. Tout était à créer en matière d'accueil des jeunes. Il a su créer un climat de confiance, de bien être à l'espace jeunes. Par son écoute, sa bienveillance et son sens de la relation à l'autre, il a donné une teinte à sa mission et à son rôle d'animateur jeunesse celle du lien entre les générations. Il est devenu le fil conducteur qui intervenait dans la vie du petit enfant à l'adolescent, « le grand frère » vers qui l'on va, avec qui on partage et à qui on demande conseils. MERCI Camille pour tous les jeunes que vous avez accompagné durant ces 7 années. Merci pour votre travail collaboratif avec Chann et les bénévoles de la médiathèque, avec les ATSEM et les personnels de cantine durant vos interventions périscolaires. avec les associations lors de diverses animations. Et MERCI pour votre collaboration au quotidien, vos échanges et votre bonne humeur! Votre sourire nous manquera..... Maintenant un autre défi vous attend dans une autre mission, nous vous souhaitons de belles réussites. Nous sommes à pied d'œuvre pour recruter un nouvel animateur pour poursuivre le

L'Espace Jeunes est ouvert tous les mercredis et samedis de 14h à 18h avec une animateur présent pour accueillir les jeunes.

travail initié. Pour les jeunes, "the show must go on".

L'AJC une 2ème édition haute en couleur!



Cette année ce sont 4 semaines d'activités qui ont été organisées par Camille et à son plus grand regret qu'il n'a pu animer. Une semaine de plus qu'en 2020. La programmation était très diversifiée avec des activités sur site et des sorties à l'extérieur. Malgré l'absence de Camille, une grande majorité des jeunes ont

répondu présents. Killian Josse (sur la photo), animateur BAFA habitant la commune, a assuré avec professionnalisme les activités programmées secondé d'un 2ème animateur venant du centre des loisirs Les Bruyères. Force est de constater encore cette année que ce type de dispositif jeunesse de proximité répond à un besoin des familles lasséennes. Un grand regret cependant l'annulation du mini séjour prévu en Août en bord de mer pour 14 jeunes encadré par Camille. Cette décision ayant été prise en concertation avec Camille à la suite de son arrêt.





VIE ENFANCE



Visite de pré rentrée

Visite de pré rentrée organisée par la municipalité pour les futurs utilisateurs de la garderie et du restaurant municipal.

Une quinzaine de famille a été reçue le 09 juin, alternativement en groupe de 5, par Mme Micault Peggy ATSEM en petite section et Mr Bourdeverre adjoint aux affaires scolaires. Les petits lasséens âgés de 3 ans faisant leur 1ère rentrée à l'école maternelle le 2 septembre, sont venus visités les locaux du restaurant municipal et de la garderie dont ils se sont vite appropriés les lieux et jouets mis à disposition.

Rentrée à l'école Camille Claudel sous le soleil

L'école publique « Camille Claudel » accueille depuis la rentrée du 2 septembre 2021, 225 élèves, répartis en 9 classes. Le nombre toujours important d'enfants inscrits démontre la jeunesse de notre population et le dynamisme démographique de la commune.





2^{ème} rang : Alexandra ROUGE/Emmanuelle TESSIER/

Hélène DESERT/Sabrina GUINGUENE

L'Équipe pédagogique et les effectifs par classe :

 PS-MS: Sabrina GINGUENE-REGNAULT: 25 élèves • PS : Guillaume ALLEGRE : 27 élèves

• GS : Isabelle GUIHARD* : 27 élèves

• CP-CE1 : Hélène DESERT: 23 élèves

• CP : Alexandra ROUGE : 24 élèves

• CE1-CE2 : Christine MEIGNEN-RICHARD: 25 élèves

• CE2 – CM1 Céline LE PICARD: 25 élèves

• CM1-CM2 : Emmanuelle TESSIER : 26 élèves

• CM2 : Pascale NOGRIX: 23 élèves

*La directrice Mme Isabelle GUIHARD, a les Lundi et mardi comme jours de décharge



Le personnel encadrant et de cantine

Le personnel encadrant à l'école est composé de 5 Atsem (photo de gauche à droite) : Christel HERVE, Jocelyne DAMANT, Sandrine PANAGET, Peggy MICAULT, Martine KERMORGANT, et, 1 agent Tiphaine DUVIVIER.

Et le personnel de cantine se compose de 3 agents : Mr RABIN Christophe (le chef, absent sur la photo), Mme RASTEL Ginette (à gauche).et Mme Catherine DUBOIS (à droite).



Horaires de l'école

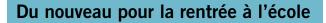
Lundi au Vendredi (excepté le mercredi): 9 h – 12 h; 13 h 30 – 16 h 30 Il est important de rappeler que pour les enfants de la maternelle, une autorisation de prise en charge à la sortie de l'école est à remplir.



Coordonnées:

École Camille CLAUDEL 7 rue de la Mairie 35 580 LASSY

Tél.: 02 99 42 02 71 Fax: 02 99 42 02 71



Renouvellement de 4 nouveaux ordinateurs avec la société Micro C pour un montant de 3358,80 euros. Ces acquisitions sont subventionnées à 70% par l'Etat dans le cadre du Plan de relance. Achat de 2PC fixes (1 pour le bureau

de la directrice + 1 pour la salle des professeurs) et 2 PC portables pour la classe des CM1/CM2 de Mme Tessier et la classe des CE1 - CE2 de Christine MEIGNEN-RICHARD.







Achats de 4 talky walky d'un montant de 100 euros TTC pour les ATSEM afin de leur permettre de communiquer entre elles lors de leur travail lorsqu'elles ne sont pas dans le même bâtiment et ce afin de pouvoir appeler si elles ont besoin d'aide et d'assurer en toute sécurité la récupération des enfants par leurs parents en garderie.

VIE ENFANCE

La garderie municipale

Les horaires

le matin de 7h15 à 8h50 (pour des raisons d'organisation et de sécurité veuillez déposer les enfants à 8h40 dernier délai en salle de garderie). l'après-midi de 16h30 à 18h45



Les tarifs (en vigueur au 30/08/2019) - Délibération n°19-45

Forfait mensuel*	43,60 €/mois
Forfait matin	9,60 €/semaine
Forfait soir	9,90 €/semaine
Occasionnel	0,76 €/demi-heure

*A partir du 2e enfant de la même famille utilisant ce service périscolaire, une diminution des tarifs de 10 % est accordée pour le forfait mensuel.

Dans le cas d'un dépassement après la fermeture officielle de la garderie le soir, soit 18h45, le service de garde sera maintenu jusqu'à 19h15, au tarif majoré de 5,10 € par tranche de 15 mn commencée.

Vous trouverez la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022. Sur le site de la mairie : https://www.lassy35.fr/la-garderie-periscolaire/

Faîtes plus la tête : c'est la fête !!

Frustrée de ne pas avoir pu proposer toutes les festivités habituelles en cette année 2020/2021 à cause de la crise sanitaire, l'équipe a quand même souhaité organiser une journée magique pleine de surprises le jeudi 24 juin pour les enfants.

Catherine, de La Compagnie « Marmousse », lunettes et chapeau rouges sur la tête réservait bien des surprises ! C'est avec beaucoup d'humour et de poésie qu'elle a proposé une rencontre musicale sur le thème de la mer et de l'été. En petits groupes, les enfants ont découvert les sons autour de l'eau, la mélodie du violoncelle, des chansons très rigolotes illustrées avec des lames sonores : la comptine des crevettes en colère au son de la guitare, on s'en souvient encore !!! Mais le plus drôle et le plus éclaboussant était sans aucun doute de jouer à la cuica

géante (percussion avec de l'eau). Catherine nous a aussi fait vivre un moment extraordinaire au son des fonds marins grâce à son « waterphone » (instrument à eau en cuivre). En effet cet instrument a la particularité d'imiter le son du béluga : intrigant et un peu impressionnant!

Mais la journée n'est pas finie! Sylvie et Aurélie ont concocté un délicieux pique-nique aux couleurs et aux saveurs de l'été. L'équipe et les enfants se sont installés sur des couvertures, à l'ombre du soleil, pour la dégustation.

Plus tard dans la journée, Natacha a sorti ses plus belles palettes et ses pinceaux pour offrir aux enfants une séance de maquillage. Les papillons, les tigres, les araignées et autres princesses ont peuplé le jardin en attendant le retour des parents.

Une journée magique, sous le signe de la bonne humeur et de la fête

Le centre de loisirs Les Bruyères

Un été complet ! Un cadre unique

Les enfants ont quitté Les Bruyères avec regret, mais aussi et surtout avec plein de bons souvenirs!

Cet été, l'accueil de loisirs n'a pas connu de temps mort! La fréquentation en juillet et en août a été à son maximum : 170 enfants chaque jour, dont **54 enfants de LASSY,** ont pu profiter du cadre verdoyant et boisé du site et des nombreuses animations : Carnaval, semaines à thèmes, repas des pays, journées de découvertes équitation, nuits en bivouac... et ce, malgré le soleil lui aussi en vacances!

Même si les vacances d'été sont à présent terminées, le centre a repris son fonctionnement pour les périodes scolaires. Les enfants sont accueillis tous les mercredis à la journée ou demi-journée directement sur notre site.

Nouveau : Pour les parents le désirants, une visite de notre accueil est possible sur rendez-vous.

Pour les prochaines vacances de la Toussaint, les inscriptions sont déjà ouvertes. Au programme DEUX séjours sont proposés, Poneys et animation nature sur 5 jours.

Le programme d'animation de l'accueil de Loisirs est disponible sur notre site

Bien + qu'un accueil de Loisirs

N'hésitez pas à venir découvrir notre site le 10 octobre prochain lors des portes ouvertes. Attention : Pass sanitaire obligatoire ! Pour plus de renseignements, n'hésitez pas visiter notre site www.centre-les-bruyeres.bzh ou auprès de notre secrétariat : 02.99.60.60.00.



Le repas hebdomadaire des ainés au restaurant municipal va reprendre à partir du 9 Novembre.

la mairie au 02 99 42 07 80 la veille du repas ou au La municiplaité a décidé de redonner la possibilité aux Lasséens de plus de 70 ans de venir prendre leur repas du mardi et jeudi midi (hors vacances scolaires) dans le 10 personnes sera autorisé. restaurant municipal pour un tarif de 5,70 euros. La situation sanitaire avait amené à la suspendre. Cette restauration

Les inscriptions sont à faire près de la mairie auprès de Mme Ribault en téléphonant au 02 99 42 07 80 le mardi ou jeudi matin de la semaine précédent le repas. Une fois inscrit, en cas d'empêchement majeur, il suffit de prévenir

municipale reprendra à compter du Mardi 9 Novembre.

plus tard le matin mème avant 10 heures (toutes absences non signalées seront facturées). Un nombre maximum de

Les menus des repas seront élaborés par le chef et planifiés pour 4 semaines. Ils seront disponibles pour consultation à l'accueil de la mairie.

La situation sanitaire COVID rend obligatoire la présentation du Pass sanitaire pour le moment.

N'hésitez pas, venez partager un moment convial.

Etat Civil



Naissances:

• 3 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile

Mariages:

- SOUCANY David et QUESNEL Lydie célébré le 17 juillet 2021
- PALCY Jessy et GUILLEMIN Alizée célébré le 10 juillet 2021
- GÉRARD Jean-Sébastien et LEROY Charlotte célébré 12 juin 2021





Décès:

- FOUCHET Louis décédé le 26 juin 2021 à LASSY
- GUILLAUDEUX Albertine née NEVEU décédée le 04 juillet 2021 à Mont-de-Marsan.
- LAPERCHE André décédé le 06 juillet 2021 à RENNES
- RENOUARD Pierre décédé le 24 août 2021 à RENNES

Expression des groupes

« Lassy, Cap 2026 »

La rentrée du conseil municipal s'est faite le 17 septembre. Après une brève parenthèse estivale nous poursuivons notre travail au quotidien au service des Lasséens. À la suite de l'absence de l'animateur jeunesse nous œuvrons au maintien de l'accueil des jeunes à l'espace jeunesse en le remplaçant temporairement jusqu'au 1/11 tout en menant de front le recrutement d'un nouveau professionnel. Sa 1ère mission sera le terrain de bosses avec les jeunes. Face à l'annonce par Mr Calvard notre boulanger de l'arrêt de son activité au 1er trimestre 2022, nous œuvrons de plein pied au maintien de ce service essentiel à la commune. L'activité économique reste pour nous un axe de développement. Afin d'être réactif dans l'information aux citoyens, nous avons fait le choix d'acquérir différents outils en complément du bulletin municipal et du site de la mairie. Un panneau d'affichage papier pour les associations sera installé sur le parking du service technique. Un panneau lumineux Led près de la mairie et une application mobile viendront compléter l'information en temps réel pour tous. Vous serez informés sur leurs conditions d'utilisation lors de leur mise en service. Comme prévu le projet de la salle de sport va bientôt débuter et sera mené par une commission adhoc. Nous gardons notre cap.

« Lassy participatif »

Chers Lasséens, cette rentrée s'annonce belle, notre commune à l'air de bien se porter, le moral remonte . Pourtant nous, élus de l'opposition, sommes inquiets . Plusieurs éléments nous portent à penser que Lassy n'est peut-être pas en si bonne forme. Camille, l'animateur référent de l'espace jeunes, depuis sept ans, s'en va pour des jours meilleurs. C'est regrettable que les membres de la commission jeunesse n'en ait été avertis et que nous l'ayons appris par un communiqué de sa part adressé aux parents. Christian Calvar, notre boulanger, aorès avoir sollicité plusieurs fois la mairie pour l'aider à maintenir son commerce, va nous quitter lui aussi, lassé de ses appels sans réponses, sans qu'une fois de plus la commission développement économique ne soit mise au courant . Il est toujours navrant de voir le manque de considération du bureau municipal envers le reste des conseillers, qui oeuvrent en participant au sein de leur commissions, pour au final ne pas être impliqués dans les décisions et recevoir des convocations aux réunions aux délais de prévenance inacceptable. Alors non, ce n'est pas une si bonne rentrée que ça! Mais nous gardons espoir que le mot communication prenne un sens et commence à s'appliquer au sein de la mairie.

Vos élus " Lassy participatif "

SMICTOM

DECHETTERIE la plus proche : GUICHEN (la Pigeonnais) :

+ d'infos? Des questions? Contactez le Smictom au 02 99 57 04 03! accueil@smictom-paysdevilaine.fr www.smictom-paysdevilaine.fr



• HORAIRES

ACTUELLEMENT LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES SELON

les horaires d'été (horaires jusqu'au 31 octobre)

Lundi: 14h-18h

Mercredi: 9h-12h – 14h-18h (créneau de 9h-12h ajouté pour les vacances d'été 2021)

Vendredi / samedi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi et ieudi : fermé

Horaires d'hiver du 01 novembre au 31 Mars 2022

Lundi / Mercredi : 14h-17h

Vendredi / Samedi : 9h-12h et 14h-17h

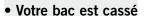
Mardi et jeudi : fermé



DEPUIS LE 8 MARS 2021, une carte est nécessaire pour accéder a toutes les déchèteries du territoire. Si vous êtes nouvel arrivant, contactez le Smictom au 02 99 57 04 03 pour avoir votre PASS DECHETS.

Votre carte en bref :

- Personnelle (une carte est attribuée à un foyer), vous ne pouvez pas la prêter à un voisin ou un ami.
- Gratuite pour les particuliers mais est facturée 10€ en cas de perte pour une nouvelle édition.
- Donne accès aux 7 déchèteries et à la plateforme de dépôt des végétaux du Petit-Fougeray.
- Doit être restituée en cas de déménagement sur une commune hors du territoire du Smictom (à défaut, sera facturée 10€).



Votre bac est fissuré ? le couvercle est cassé ? Le Smictom assure gratuitement sa réparation ou son remplacement si nécessaire. Il vous suffit de remplir et de nous retourner le formulaire ci-dessous.

Attention, s'il s'agit de vandalisme (vol ou bac brûlé), le Smictom procède au remplacement uniquement sur présentation d'un dépôt de plainte que vous pourrez obtenir à la gendarmerie.



Formulaire sur le site du SMICTOM : http://www.smictom-paysdevilaine.fr/ monbacestcasse/

L'Espace Rénov' Habitat vous accompagne dans votre projet de travaux.



Le froid sera bientôt de retour et vous souhaitez réduire vos consommations de chauffage ? L'Espace Rénov' Habitat peut

vous accompagner dans votre projet. Plusieurs dispositifs d'aides financières sont disponibles pour des travaux de rénovation énergétique : isolation, ventilation, chauffage et eau chaude sanitaire.

Voici un panorama non exhaustif des aides que vous pouvez mobiliser (les démarches sont à réaliser avant signature de devis) :

- Les **aides de MaPrimeRénov'** : une aide plafonnée à 20 000 € sur 5 ans.
- Les aides des fournisseurs d'énergies ou Certificats d'économies d'Énergie (CEE) : une aide cumulable avec MaPrimeRénov'.
- L'aide « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH (pour les ménages aux revenus modestes) : aide pouvant aller jusqu'à

50 % du montant total des travaux HT (15 000 € max) + une prime Habiter Mieux de 10 % (3 000 € max), soit 18 000 € maximum de subvention.

• Aide de la CAF (quotient familial inférieur à 1 000 €) : jusqu'à 5 000 € de subvention.

Avant de vous lancer, contactez l'Espace Rénov' Habitat, le service public local pour vous apporter un appui technique, réglementaire et financier, de manière gratuite, neutre et indépendante pour toutes vos démarches liées à la rénovation de votre logement.

Une évaluation énergétique (gratuite) de votre logement comprenant une visite à domicile et allant jusqu'à l'analyse de devis peut vous être proposée sous certaines conditions. Un accompagnement individualisé pour définir votre projet :

Contact

Maison Intercommunale de Guichen 02 99 57 02 20 espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

lic des4rivières

Le café des aidants

Afin d'accompagner les aidants, le CLIC des 4 rivières, service d'information à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, a souhaité mettre en place un Café des Aidants. Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial, chaleureux et neutre. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Animé par une psychologue et une travailleuse sociale, les aidants seront réunis autour d'un café afin de partager conseils et expériences. Cet espace de parole est labellisé par l'Association Française des Aidants et financé par la Conférence des Financeurs d'Ille et Vilaine, il s'inscrit dans un réseau national. Le Café des Aidants de Guichen et Grand Fougeray se tiendra chaque 2ème lundi du mois en alternance au CLICB des 4 rivières à Guichen et à la mairie du Grand-Fougeray. Les aidants sont libres de venir sans inscription et gratuitement.



Marlène Maindron – Chargée d'accompagnement au CLIC des 4 rivières et animatrice du café des aidants

- Le 2^{ème} café aura lieu le 8 novembre 2021 à 14h à Guichen et le 13 décembre à 14h30 au Grand-Fougeray, la thématique sera : « comprendre et s'adapter à l'évolution de la maladie de son proche ».
- Le 3ème café aura lieu le lundi 10 janvier 2022 à 14h à Guichen et le 14 février à 14h30 au Grand-Fougeray, la thématique sera : « aider seul ou à plusieurs ».

Contact et informations:

CLIC des 4 rivières, 26 rue du commandant Charcot, Bâtiment le RESO, 35580 Guichen - Tel : 02 99 52 01 59 Mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com

LES SALARIEES D'ADS FORMEES A L'AIDE A LA TOILETTE

L'association Action Domicile Services (ADS) emploie 46 salariés (1 jardiniers, 4 administratives et 41 intervenantes à domicile). Elle propose une gamme de services à domicile : ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage, aide aux personnes âgées, préparation de repas, sorties d'hospitalisations dont bénéficient 400 adhérents.

En partenariat avec la MFR de Goven (Maison Familiale et Rurale), une formation de deux jours « AIDE LA TOILETTE » a été organisée pour 6 salariées. Mme Fabienne BEC, formatrice à la MFR, explique les objectifs de cette formation « Cette formation, à la fois théorique et pratique, a notamment pour objectif de mieux maîtriser les gestes techniques de l'aide à la toilette mais également de l'aide à la marche, aux levers et aux couchers des personnes âgées. La formation aborde également le concept d'humanitude et la communication bienveillante.» Mme Bec était accompagnée de Mme Florence Gourmelen, infirmière libérale intervenant à domicile, qui a pu les conseiller sur tous les gestes techniques.

Les 6 salariées d'ADS sont reparties enchantées de cette formation qui a complètement répondu à leurs attentes et aux attentes de notre association qui accueille de plus en plus d'adhérents âgés.

Katell Ruault et Nadia Néchem témoignent : « Les demandes de nos adhérents âgés ne consistent plus uniquement dans l'entretien de leur logement ou de leur linge. Ils souhaitent également que nous les aidions à préparer le repas, faire leur douche et les accompagner pour faire leurs courses ou leurs promenades. Cette formation nous a donner envie de nous investir davantage dans une formation diplômante en lien avec les services à la personne. »



Isabelle Dauvergne et Nelly Brielle, salariées depuis 20 ans chez ADS, rajoutent : « Nous intervenons parfois chez des adhérents depuis presque 20 ans, au début pour faire le ménage car ils étaient encore actifs. Cela est rassurant pour eux de savoir que leur intervenante pourra s'occuper d'eux quand ils deviendront plus dépendants. »

Mr Gilles Sévaux, président de l'association ADS, et Sophie Boschat, responsable de la structure, rappellent que cette formation est doublement intéressante car d'une part, elle correspond à l'évolution des demandes de nos adhérents qui souhaitent, comme une grande majorité de Français, vieillirent le plus longtemps possible à domicile, et d'autre part elle suscite motivation chez nos salariées pour s'investir davantage vers des formations diplômantes. ADS accompagnera d'ailleurs une ou deux d'entre elles dans une formation de 6 mois à compter de septembre 2021.

Contact tél: 02.99.57.39.87 contact@ads-guichen.fr

site internet : http://ads-guichen.fr/

Agriculteurs ou particuliers, comment se débarrasser de pneus usagés à « moindre coût »



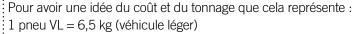


La chambre d'agriculture de Bretagne et la SBVPU (Société de Broyage et Valorisation de Pneumatiques Usagés) située dans le Morbihan ont signé une convention moyennant un coût de 172 € HT/tonne, comprenant la collecte, le chargement et le traitement – **Contact : Isabelle COEURDRAY au 02 23 48 26 60 isabelle.coeurdray@ bretagne.chambagri.fr**

Une Charte a été entérinée le 15 juillet 2019 par le Ministère de l'Ecologie, impliquant exploitants agricoles et manufacturiers, constructeurs automobiles et distributeurs de pneus. En septembre 2019, une association baptisée « Ensivalor » a été créée ayant pour objet la mise en place d'une opération de recyclage de pneus en milieu agricole. Cette opération, prévue sur 5 ans (2020-2025), sera réservée en priorité aux exploitants cessant leur activité, puis à ceux optant pour une autre technique, moyennant un coût financé environ à 50%

En Ille-et-Vilaine, un dossier est en cours de montage, porté par la Chambre d'agriculture et la FDSEA 35. Une subvention nationale à l'échelon départemental a été obtenue. Actuellement, le porteur de projet recherche 5 à 6 sites avec pont bascule et lieu fermant à clef. La collecte est prévue fin 2021 – début 2022 – Contact : Bruno GAUTHIER au 02 23 48 25 27 / 06 83 48 40 64 – bruno.gauthier@

fdsea35.fr



1 pneu PL = 53 kg (poids lourd)

1 pneu agraire = 90 kg (tracteur)

1 tonne = 150 pneus VL = 18 pneus PL = 11 pneus agraires

La Gendarmerie COB de Guichen vous informe et vous alerte avec Panneau Pocket



BIENTÔT 16 ANS? PENSER AU RECENSEMENT!

.....

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie avec pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et livret de famille



Maison France Services

Véritable guichet unique destiné à faciliter la vie des citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent, France services permet d'effectuer, en ligne, les formalités administratives les plus courantes en ayant la possibilité d'être accompagné par un agent formé et disponible. Sur la communauté de communes VHBC, à Guichen comme à Val d'Anast, le nouveau service public de proximité vient compléter l'offre de services des 2 équipements

\overline 📕 Espace **France Services**

SERVICES PUBLICS DANS UN LIEU UNIQUE

communautaires bien identifiés et facilement accessibles, le Réso à Guichen et le Chorus à Val d'Anast.

De nombreux opérateurs partenaires

Les usagers pourront être renseignés et accompagnés dans un grand nombre de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment. Les agents connaissent le territoire et ont été formés par les différents opérateurs partenaires de ce dispositif permettant ainsi un accès aux droits avec une proximité et une qualité. France services rassemble, dans un seul et même endroit divers organismes comme Pôle emploi, la Caf (Allocations familiales) la Cnam (Assurance maladie) la Cnav (Assurance retraite) la Mutualité sociale agricole le ministère de l'Intérieur le ministère de la Justice la Direction générale des Finances publiques (impôts. L'offre de services pourra s'enrichir à l'avenir.

Pour faire avancer leurs demandes, les usagers doivent prendre rendez-vous et apporter tous les documents nécessaires ainsi que les identifiants et mots de passe.

France services (FS) de Guichen Le Réso 26 rue du Commandant Charcot 02 99 57 00 09 fs.guichen@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi: 8h45 - 12h30 / 13h30 - 18h

Mardi: 9h – 12h30

Mercredi: 8h45 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h45 - 12h30 Vendredi: 9h - 12h30



Impôts.gouv.fr

La Direction générale des finances publiques au plus près des usagers

Depuis le 1er septembre, les services des impôts des particuliers brétilliens vous accueillent dans leurs locaux avec ou sans RDV.

Pour plus de proximité, des agents des Finances publiques sont également présents chaque semaine, avec et sans rendezvous, pour traiter vos demandes concernant les impôts sur l'ensemble du département. A Guichen des modifications du lieu d'accueil sur les permanences vont avoir lieu.

Dans le cadre d'une restructuration interne pour accueillir dans ses locaux les missions et agents de Chartres de Bretagne, le SGC Guichen sera fermé à compter du 15/11/2021 pour une période d'un an. Un accueil physique sera mis en place à la maison France Service de Guichen. Tout courrier sera à adresser à la Trésorerie de Bain de Bretagne, 21 Grande Rue, 35470 Bain de Bretagne. Des communications par voie de presse seront faites pour informer la population, restez attentifs.



Pour répondre spécifiquement aux questions des usagers concernant les avis d'impôt, une permanence d'accueil sans rendez-vous sera assurée par des agents des Finances publiques à Guichen Le jeudi 9 décembre de 13h30 à 17h00 pour les questions sur la taxe d'habitation



VIE ÉCONOMIQUE

Notre boulangerie

Christian CALVAR, notre boulanger, a indiqué à la municipalité qu'il arrêterait son activité au cours du 1er trimestre 2022. Nous le remercions pour ces 10 années passées à LASSY et nous lui souhaitons le meilleur dans la poursuite de sa vie professionnelle.

Les fermetures de commerces font partie de la vie des centres bourgs. Si le manque de fréquentation est souvent évoqué, il convient, toutefois, de s'interroger sur les moyens qu'ont les collectivités pour soutenir les commerces.

1/ aides financières directes : par exemple le prêt à 0 % accordé par la commune de LASSY pour l'acquisition du matériel de la partie vente de la boulangerie. Une autre aide financière directe pourrait être l'annulation de loyers lorsque la commune est propriétaire des locaux (ce qui n'est pas le cas à LASSY).

2/ aides financières indirectes : lorsque la commune prend à sa charge des travaux d'aménagement tels que la création d'une dalle béton et l'extension du réseau électrique pour la mise en place du distributeur de pains.

3/ aides fiscales : par l'exonération de la fiscalité dite « professionnelle » or sur notre territoire, c'est la communauté de communes qui en est bénéficiaire. Ou par l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE (à savoir sur les enseignes), taxe que la commune de LASSY n'a jamais instauré par soucis de la préservation des commerces.

4/ aides en matière de publicité par la diffusion de publicité ou d'articles en faveur du commerce local dans le bulletin communal (cf lien 147 de janvier 2021, lien 146, lien 143, lien 142 lien 141...)

5/ aides par des commandes publiques : dans le cas présent la municipalité de LASSY impose d'acheter le pain pour la cantine à la boulangerie de LASSY (pour 180 élèves chaque jour d'école) ou passer commande pour les différentes cérémonies organisées par la commune (par exemple les vœux de la municipalité)

Mais la meilleure aide, que puisse recevoir un commerce, reste une fréquentation régulière des clients.

Afin de maintenir ce service pour les Lasséens, la municipalité s'est immédiatement mise au travail pour permettre la continuité de ce service. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.

SANTÉ PUBLIQUE

Un centre de vaccination à GUICHEN

Dans le cadre de la campagne de vaccination COVID déployée au niveau national, pour que tout le monde ait accès au vaccin, un centre de vaccination a ouvert le 8 septembre à Guichen, le seul sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne communauté (VHBC). Il se situe dans l'ancienne médiathèque à l'espace culturel Galatée. Rue du Commandant Charcot.

Horaires d'ouverture du centre :

 Lundi: 09h00 - 17h00 • Mardi: 09h00 - 17h00 • Mercredi : 09h00 - 17h00 • Jeudi : 09h00 - 17h00

• Vendredi : 09h00 - 17h00



D'une capacité d'environ 500 vaccinations / jour, il accueille les personnes éligibles souhaitant se faire vacciner, exclusivement sur rendez-vous.

Vous souhaitez vous faire vacciner, vous devez prendre RDV en vous inscrivant directement sur Doctolib: www. doctolib.fr. Lasséens, si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire les agents de la mairie restent disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.

Vous êtes un professionnel de santé et vous souhaitez participer à la vaccination de la population? Vous pouvez vous inscrire directement sur la plateforme de la mairie de Guichen: https://www.synbird.com/35580guichen-centre-de-vaccination-de-guichen



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
 Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes

Si vous êtes dans une commune en risque élevé : confiner vos volailles ou mettre en pl de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

Pour connaître la zone dont vous dépendez : http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations Rubrique: Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- vages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre éle-vage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploi-tation avant une période de stockage de 2 mois. Audelà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS: HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVAARE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITARS

VIE ASSOCIATIVE

A.C.C.A (Association de Chasse Communale Agréée)* La chasse un loisir mais pas que

A l'heure où l'on voit de plus en plus de personnes revenir vivre en campagne, il est intéressant de se pencher sur une pratique ancestrale dans le monde rural, ancrée dans sa culture, la chasse. C'est un héritage culturel français d'hier et d'aujourd'hui. Dans la plupart des familles on retrouve un ancêtre chasseur qui a transmis à la génération suivante son savoir et son expérience.

En 2021, la chasse est le 3ème loisir préféré des Français, elle compte plus d'1 Million de « chasseurs actifs » dont 47% ont moins de 55 ans. Elle revêt différentes formes. Elle est considérée selon chacun comme une pratique sportive, un loisir. Elle ne peut être réduite à cela car elle contribue à la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité dans les territoires ruraux.

La chasse est une activité légale, encadrée et organisée. Elle se structure autour d'une Fédération Nationale des Chasseurs présidée par Mr SCHRAEN, 13 fédérations régionales et 94 départementales. Ce sont des associations Loi 1901 gérées par 25 000 bénévoles en leur sein. Il existe 70 000 associations de chasses en France dont l'ACCA* de LASSY qui compte 22 membres en 2021. Pour pratiquer, la détention d'un permis de chasse et d'une assurance est obligatoire. Chaque ACCA a son territoire propre délimité. Les dates départementales d'ouverture de la chasse sont fixées pour chaque espèce par arrêté préfectoral, à chaque nouvelle saison. Pour permettre la régulation des espèces, des quotas par type d'animal sont établis à chaque nouvelle saison de chasse, basés sur le recensement du nombre d'animaux de chacune de ces espèces. Chaque chasseur est soumis à ceux-ci et doit remettre son tableau de chasse en fin de saison.

Photo de droite les membres du bureau de l'ACCA Absents : Nicolas CAVÉ (secrétaire), Patrick DESILLES, Jérôme LAMORT Les chasseurs sont des acteurs bénévoles pour des **missions** de service public et d'intérêt général. Dans un souci de gestion optimale des espèces, des intérêts agricoles, de préservation de la biodiversité et de la sécurité sur les routes, depuis 1978 des plans de chasse départementaux sont établis. C'est dans ce cadre que l'ACCA* organise des battues à LASSY pour réaliser les prélèvements nécessaires au territoire. Lors de celles-ci des panneaux mis sur les bords de route les signalent, pour votre sécurité, celles des chasseurs et des chiens, ralentissez. L'ACCA assure aussi la mission de piégeage des nuisibles au quotidien, et, elle est un acteur dans la veille sanitaire de la faune sauvage.

Notre pratique peut parfois être clivante souvent par méconnaissance. Nous espérons vous avoir fait découvrir notre passion. Notre souhait, partager la nature et ses richesses avec tous et pour tous.



1er rang : Gérard FILLY, Emmanuel FILLY (vice-président), Claude LECOCGUEN 2ème rang : Marcel LEGENDRE, Loïc LEDUC (président), Ludovic CHOUAN (membre de l'ACCA), Jean-Claude VISSEICHE (trésorier)

ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE



Après des mois sans pouvoir organiser de manifestation, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre association organisera un marché de noël les 27 et 28 novembre prochain. A cette occasion, nous proposerons à la vente des décorations de noël (couronnes, déco de sapin, déco de table,

calendriers de l'avent ...) fabriqués à partir de récupération, mais aussi des biscuits et chocolats faits maison, de l'artisanat malgache... D'autres associations et/ou artisans locaux se joindront également à nous pour vous proposer plein d'idées cadeaux pour noël.

Des ateliers vont être organisés sous l'école de Lassy pour confectionner les différentes objets mis en vente.



19 rue de la Touchette 35580 LASSY - Tél : 02 99 42 06 74 souriremalgache@free.fr - www.souriremalgache.org

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider à en fabriquer un maximum. Si vous aimez bricoler, n'hésitez pas à vous joindre à nous. Voici les dates proposées : les mercredis 13, 20, 27 octobre, 3 et 17 novembre, et les samedis 9, 16, 23, 30 octobre et 6 novembre, de 14h30 à 17h.

En parallèle de cet évènement, les ateliers enfants et couture se poursuivent en partenariat avec la médiathèque. Pour tout renseignement et inscription, n'hésitez pas à prendre contact avec Chann.

Nous poursuivons également la collecte des vieux journaux, papiers, bouchons en liège et canettes. Des caisses sont à votre disposition à l'entrée de la médiathèque. Les fonds ainsi récoltés sont destinés à soutenir l'Atelier malgache de ferronnerie d'Art de Dieudonné et Violette, un atelier social et solidaire exemplaire qui aujourd'hui a besoin de notre soutien pour se diversifier à cause de la crise sanitaire.

VIE ASSOCIATIVE

PÆNSER LES MAUX







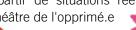


Jeune association créée en mars 2021, Pænser les Maux s'investit pour prévenir les violences sexuelles et sexistes auprès des jeunes et accompagner les victimes féminines et leur entourage en ruralité.

Nous sommes heureuses de vous présenter notre premier atelier théâtre animé par Aurélie Budor, qui aura lieu les 20 & 21 novembre 2021 à Lassy.

Durant ce stage, le souhait d'Aurélie est d'aller regarder via nos histoires individuelles ce qui nous empêche d'être émancipées. Nous tenterons de nous donner de la force et du pouvoir d'agir pour être plus actrices de nos vies.

- Jeux et exercices pour s'échauffer, se détendre et se rencontrer/retrouver
- Temps d'échanges autours de situations vécues
- Constructions de scènes à partir de situations réelles vécues à l'aide des outils du théâtre de l'opprimé.e





Comédienne et metteuse en scène, je mène des ateliers

théâtre auprès de différents publics. La valorisation de leurs savoir-faire, de leur créativité et le renforcement de l'estime de soi, font partie des objectifs qui guident ma pratique

d'encadrement et d'animation de ces espaces d'expressions et de co-création. J'ai toujours travaillé avec ce souci d'allier la création artistique à l'action sociale. Je pratique et me forme au théâtre de l'opprimé.e depuis 10 ans. Cette méthode, inspirée de l'éducation populaire, vise à l'analyse collective de situations d'oppressions vécues et à la recherche de solution d'émancipation

L'atelier pourra accueillir de 8 à 10 femmes, contactez-nous pour vous inscrire et pour plus d'informations :

paenserlesmaux@gmail.com - 06 12 29 53 90 (Christelle Bravard) Notre association vous interpelle? Vous voulez en savoir plus? Vous voulez nous soutenir?

Nous serons heureuses de vous répondre alors n'hésitez pas à nous appeler ou nous envoyer un courriel!



Association Le Pont de pierres - Lassy (Ille-et-Vilaine)

Contact: Monique Vigne, présidente au 06 10 97 03 65



LASSY - Circuit des Croix de pierre - 4,6 km - Balisage « Bleu »

Départ : parking derrière l'église. Prendre la rue Léon Piel, qui part de l'église côté chœur, puis le chemin de terre. en prolongement de cette rue. Suivre ce chemin jusqu'à une première croix. « La croix des Roullières ».

A la croix, prendre le chemin à droite jusqu'à une route où vous découvrirez « La croix de l'Olivrais ».

Prendre la route à gauche sur 100 m puis le chemin de terre à droite. Continuer ce chemin (laisser une maison sur votre droite), prendre plus bas le chemin sur votre droite. Traverser la route de Guignen et prendre un chemin à droite. Au bout de ce chemin, vous arriverez à la « Mare du milieu » (aire de pique-nique).

Prendre le chemin tout droit, puis tourner à droite à l'angle d'une maison. Longer le bois jusqu'à « La croix du Bois de la cour ».

6 Continuer le chemin jusqu'à la sortie du village de La Chevardière. Prendre la route à droite sur 50 m et descendre, sur votre gauche, la rue du Presbytère vers le bourg, jusqu'au cimetière. Entrer dans le cimetière, la croix est située sur votre droite à la limite de l'ancien cimetière.

« La croix du cimetière » : Croix d'enclos en schiste du XVII^e siècle. Croix monolithique évoquant la religion et les vieilles légendes bretonnes.

6 Quitter le cimetière, remonter la rue du Presbytère, puis prendre la rue du Pâtis à gauche à l'angle de l'aire de jeux

des enfants. Continuer cette rue jusqu'au stop de la rue Pierre-Marie Josse.

« La croix rue Pierre-Marie Josse » : croix pattée, dont les extrémités vont en s'élargissant.

Pour rejoindre le parking, descendre la rue Pierre-Marie Josse et contourner l'église. Vous arrivez à votre point de départ.



Avant de repartir, si l'église est ouverte, profitez-en pour la découvrir :

- Chaire de 1699 en chêne.
- Retables du XVIIe siècle.
- Bannière fin XIXe en velours et fils d'or.





PORTE-OUVERTE

SALLE DES FETES JOSEPH LEGENDRE

Venez visiter les nouveaux locaux et partager une petite pause-café/viennoiseries

16 OCTOBRE 2021

10H00 / 12H00 Rue de la Mairie





